

Le 13 octobre, 2005

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, nous souhaitons exprimer notre appui pour l'élaboration de nouveaux instruments politiques et juridiques qui permettraient d'assurer que les entreprises canadiennes opérant à l'étranger adhèrent aux droits de la personne internationaux et aux obligations environnementales.

Plusieurs entreprises canadiennes contribuent de manière substantielle aux économies locales. Cependant, les pratiques en matière de droits de la personne et d'environnement de certaines sociétés canadiennes à l'étranger inquiètent de plus en plus un nombre croissant de Canadiens. Au cours des dernières années, des allégations de déplacements forcés, d'attaques et même de massacres, de contamination des terres, d'appui à des régimes répressifs, de violation des droits des travailleurs et des droits des autochtones ont été associées aux activités de sociétés canadiennes déterminées.

En plus des incidences humaines et environnementales de ces activités dans plusieurs pays, les rapports portant sur ces abus nuisent de plus en plus à la réputation du Canada à l'étranger. Elles créent également des incitatifs économiques pervers, puisque des sociétés plus responsables se retrouvent en désavantage concurrentiel face à celles qui placent leurs intérêts au-dessus de l'adhésion aux normes éthiques et juridiques internationalement reconnues et auxquelles le Canada a déjà souscrit.

Plusieurs de ces entreprises reçoivent un appui politique du gouvernement canadien (par exemple, par l'entremise des ambassades ou des commissaires commerciaux), et d'appui financier (par exemple, par l'assistance aux projets de Développement économique Canada et l'assurance pour les risques politiques). Malgré cela, le gouvernement n'a pas encore pris de mesures efficaces pour s'assurer que les sociétés qui bénéficient de ces appuis publics se conforment aux droits de la personne internationaux et aux normes environnementales.

Les activités des sociétés canadiennes à l'étranger ne sont pas, en général, soumises aux mêmes lois et règlements que leurs activités en sol canadien. Lorsque les gouvernements locaux refusent d'agir, le gouvernement canadien n'a aucun moyen légal pour obliger les sociétés à rendre compte de leurs actions. Les Canadiens s'attendent à ce que les entreprises qui opèrent en sol canadien protègent l'environnement, adhèrent aux normes des droits de la personne et respectent les collectivités locales – et que les entreprises canadiennes se comportent de la même façon à l'étranger.

Nous croyons que les appuis, tant financiers que politiques, du gouvernement aux sociétés canadiennes à l'étranger, doivent être conditionnels au respect par ces sociétés de normes claires et précises de responsabilité sociale des entreprises et des droits de la personne internationaux. Les évaluations d'impact des droits de la personne sont un des outils que le gouvernement peut utiliser pour s'assurer que les entreprises canadiennes respectent ces normes.

En plus, des normes juridiques claires sont nécessaires pour s'assurer que les entreprises canadiennes et les membres de leur conseil d'administration soient tenus responsables lorsqu'il est prouvé que des violations des droits humains ou des dommages environnementaux sont liés à leurs activités.

Un rapport récent du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international reflète nos recommandations. Le rapport fait ressortir les lacunes de la politique canadienne et offre des recommandations très précises sur les mesures propres à résoudre les problèmes liés aux activités des entreprises minières canadiennes dans les pays en développement. Le message du rapport est clair : « nous devons faire plus pour s'assurer que les entreprises canadiennes mènent leurs activités de manière socialement responsable, respectueuse de l'environnement et en conformité avec les normes internationales des droits de la personne ».

En conclusion, le Comité permanent a réclamé une réponse globale du gouvernement au document. M. le Premier Ministre, votre gouvernement se doit de saisir ce moment historique pour arrêter les mesures efficaces qui permettront de prévenir le comportement irresponsable des sociétés canadiennes outre-mer ou d'y remédier le cas échéant.

Nous attendons avec impatience votre réponse à cette lettre et au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Veillez, agréer Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Adine Mes
Présidente – directrice générale
Canadian Business for Social Responsibility

Rév. Dr. James H. Sinclair
Secrétaire général
Église-unie du Canada

Eugene Ellmen
Directeur exécutif
Social Investment Organization

Le très Rév. Andrew Hutchinson
Primat de l'Église anglicane du Canada

L'hon. Gar Knutson
Ancien ministre d'État (marchés émergents)

Rév. Richard W. Fee
Secrétaire général
L'agence de vie et de mission
Église presbytérienne du Canada

La Très Rév. Lois Wilson
Ancienne sénatrice et ancienne modératrice

Buzz Hargrove
Président
CAW – Canada

Jean-Louis Roy
Président
Droits et Démocratie

David Suzuki
Généticien, reporteur du télévision, et militant
environnementaliste

Gerry Barr
Président- directeur général
Conseil canadien pour la coopération internationale

Elizabeth May
Directrice générale
Sierra Club du Canada

Alex Neve
Secrétaire général
Amnistie Internationale Canada

Paul Muldoon
Directeur exécutif
L'Association canadienne du droit de
l'environnement

Stewart Elgie
Professeur
Faculté de droit

Craig Forcese
Professeur adjoint
Faculty of Law

Université d'Ottawa

Heather McLeod-Kilmurray
Professeur
Faculté de droit
Université d'Ottawa

Audrey Macklin
Professeur
Faculté de droit
Université de Toronto

Wesley Cragg
Gardiner Professor of Business Ethics
Schulich School of Business,
Université de York

Elisabeth Patterson
Avocate internationale
Ottawa

Aaron A. Dhir
Professeur adjoint
Faculté de droit
Université de Windsor

Meinhard Doelle
Associate Director
Marine & Environmental Law Institute
Dalhousie Law School

CC : L'hon. Pierre Pettigrew, ministre des Affaires étrangères
L'hon. John Efford, ministre des Ressources naturelles
L'hon. Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale
L'hon. David Emerson, ministre de l'Industrie
L'hon. Jim Peterson, ministre du Commerce international

Université d'Ottawa

Professor Amir Attaran, D. Phil. LL.B.
Chaire de recherche du Canada
Institut de droit et santé des populations,
Université d'Ottawa

Michael M'Gonigle
EcoResearch Professor
Faculté de droit
Université de Victoria

Noah Novogrodsky
Directeur, Programme de droits humains
internationaux
Faculté de droit
Université de Toronto

Dr. Penelope Simons
Senior Lecturer
Department of Law
Oxford Brookes University

Professor Robert McCorquodale
Professeur de droit international et des droits de
la personne
Head of School, School of Law
University of Nottingham

Nathalie Chalifour
Professeur adjoint
Faculté de droit
Université d'Ottawa